

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de La Prairie tenue en la salle du conseil de l'hôtel de ville, le **lundi 3 avril 2017** à compter de **19 h 30**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Donat Serres, maire
Monsieur Allen Scott, conseiller
Monsieur Christian Caron, conseiller
Madame Marie Eve Plante-Hébert, conseillère
Madame Suzanne Perron, conseillère
Monsieur Pierre Vocino, conseiller
Monsieur Yves Sénécal, conseiller
Madame Eve Barrette-Marchand, conseillère

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Donat Serres.

Sont également présents :

Maître Danielle Simard, greffière
Monsieur Jean Bergeron, directeur général

Est absent :

Monsieur Laurent Blais, conseiller

ORDRE DU JOUR

1. CONSEIL MUNICIPAL ET DIRECTION GÉNÉRALE

- 1.1 Adoption de l'ordre du jour.
- 1.2 Adoption des procès-verbaux.
 - i. Séance ordinaire du 6 mars 2017.
 - ii. Dépôt du procès-verbal de correction du 10 mars 2017.
- 1.3 Nomination du maire suppléant.
- 1.4 Appuis financiers et demandes diverses.
 - i. Aide financière à une athlète laprairienne en judo.
 - ii. Aide financière à une athlète laprairienne en gymnastique artistique.
 - iii. Aide financière à une athlète laprairienne en patinage artistique.
 - iv. Aide financière pour le concours de musique Bravissimo - Édition 2017.
 - v. Aide financière à la Fondation Liette-Turner.
 - vi. Aide financière à une étudiante laprairienne pour un projet de coopération internationale.

- vii. Activité de financement des Chevaliers de Colomb - Conseil numéro 4569 - Souper de la cabane à sucre.
 - viii. Activité de financement du Club Richelieu La Prairie - Souper du maire.
 - ix. Aide financière à la Troupe de théâtre Optimiste pour la remise d'une bourse à un étudiant.
 - x. Aide financière au Carrefour jeunesse emploi La Prairie.
- 1.5 Dépôt de la liste des employés surnuméraires, occasionnels, temporaires et étudiants embauchés par le directeur général.
- 1.6 Assises annuelles 2017 de l'Union des municipalités du Québec.
- 1.7 Partenariat avec Transplant Québec.
- 1.8 Proclamation du mois d'avril « Mois de la jonquille ».

2. CONSULTATIONS PUBLIQUES

3. AVIS DE MOTION - ADOPTION DE RÈGLEMENTS

- 3.1 Adoption du second projet de règlement numéro 1250-35 amendant le règlement de zonage numéro 1250 afin de:
- ajouter la définition de « mur rideau »;
 - remplacer la définition de « façade principale d'un bâtiment »;
 - ajouter l'usage « microbrasserie »;
 - ajouter les « usages complémentaires » à l'usage « culture du sol »;
 - modifier les dispositions relatives à la protection d'une borne-fontaine, d'une entrée de service et d'un lampadaire;
 - modifier les dispositions relatives à l'application des marges;
 - modifier les dispositions relatives aux piscines;
 - modifier les dispositions relatives à la localisation des cases de stationnement;
 - modifier les dispositions relatives aux entrées charretières, aux allées d'accès et aux allées de circulation;
 - modifier les dispositions relatives à l'aménagement de certaines aires de stationnement;

- modifier les dispositions générales applicables à l'aménagement de terrain;
- modifier les dispositions relatives aux aires d'isolement;
- modifier les dispositions relatives aux conteneurs de récupération de vêtements et d'articles divers;
- modifier les dispositions relatives aux cases de stationnement;
- modifier les dispositions applicables aux enseignes autorisées pour un usage du groupe d'usage Industriel;
- modifier les dispositions applicables aux proportions minimales requises pour les matériaux de revêtement extérieur;
- modifier la section relative aux dispositions particulières de façon à assujettir la nouvelle zone H-322-2;
- modifier le plan de zonage de façon à agrandir la zone H-614 à même la zone P-615;
- modifier le plan de zonage de façon à créer la zone H-322-2 à même une partie de la zone H-322;
- modifier les grilles des usages et normes des zones H-008, H-021, C-022, H-023, H-024, H-026, H-027, C-029, H-037, H-041, C-042, H-044, H-048, H-049, C-050, H-320, C-401, H-611, C-613, H-614, C-630, H-710, H-714 et H-902 ;
- créer la grille des usages et normes de la nouvelle zone H-322-2 ;
- abroger la grille des usages et normes de la zone P-615;
- modifier le plan des contraintes naturelles et anthropiques de façon à ajouter un site contaminé.

3.2 Adoption du règlement numéro 1247-06 amendant le règlement de plan d'urbanisme numéro 1247 afin d'ajouter un terrain contaminé.

3.3 Adoption du règlement numéro 1248-06 amendant le règlement de construction numéro 1248 afin de modifier les dispositions applicables aux fondations et empattements ainsi qu'aux fosses de retenue et pompes élévatoires.

3.4 Adoption du règlement numéro 1251-05 amendant le règlement numéro 1251 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale afin de:

- remplacer la section 6 « Entrée en vigueur » par une nouvelle section 6 relative aux « Dispositions applicables aux zones visées par l'exemption de l'application des articles du règlement de zonage relatifs à l'aménagement de stationnement, aux entrées, aux allées d'accès, à l'aménagement de terrain, aux zones tampons et aux aires d'isolement » du chapitre 4 portant sur les dispositions applicables à l'ensemble du territoire;
- ajouter la section 7 « Entrée en vigueur » au chapitre 4 portant sur les dispositions applicables à l'ensemble du territoire.

3.5 Adoption du règlement numéro 1252-06 amendant le règlement sur les permis et certificats numéro 1252 afin de:

- modifier l'article 27;
- modifier l'article 44.

4. OCTROI DE CONTRATS

- 4.1 Modification de la résolution 2017-03-080 - Octroi d'un contrat pour l'acquisition de fontaines au lac La Citière.
- 4.2 Autorisation de signature - Renouvellement du contrat de soutien technique pour un logiciel de prévention des incendies.
- 4.3 Octroi d'un contrat pour l'acquisition de chapiteaux et accessoires.
- 4.4 Octroi d'un contrat pour la réfection de la rue Émilie-Gamelin et du parc Émilie-Gamelin.
- 4.5 Octroi d'un contrat pour l'entretien des terrains sportifs.
- 4.6 Octroi d'un contrat pour la réparation et l'engazonnement des espaces verts.
- 4.7 Octroi d'un contrat pour la tonte de gazon dans les espaces verts municipaux.
- 4.8 Octroi d'un contrat pour la fourniture de matériel électrique.
- 4.9 Octroi d'un contrat pour la fourniture et la livraison d'un groupe électrogène.
- 4.10 Octroi d'un contrat pour la location de fournitures techniques pour sonorisation et éclairage.

5. COMMUNICATIONS

6. FINANCES ET SERVICES ADMINISTRATIFS

- 6.1 Approbation d'une liste de comptes et salaires.

- 6.2 Dépôt du rapport d'activités de l'assistant-trésorier en vertu du chapitre XIII de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

7. GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES

- 7.1 Nomination d'un substitut au responsable de l'application de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et la protection des renseignements personnels*.
- 7.2 Autorisation de signature - Entente préliminaire relative au développement du projet La Prairie-sur-le-parc.
- 7.3 Autorisation de signature - Protocole d'entente relatif à l'intégration des règles relatives au stationnement sur le chemin d'accès du poste Hertel dans la réglementation municipale sur la circulation.

8. LOISIRS - CULTURE - BIBLIOTHÈQUE

- 8.1 Autorisation de signature - Entente avec la Corporation de Gestion de la Voie Maritime du Saint-Laurent pour la tenue de l'activité Eaufamille.

9. RESSOURCES HUMAINES

- 9.1 Départ à la retraite d'une secrétaire au Service de l'urbanisme.
- 9.2 Départ à la retraite d'une secrétaire au Service des travaux publics et du génie.
- 9.3 Démission d'un lieutenant au Service de sécurité incendie.
- 9.4 Fin de la période d'essai et obtention de la permanence d'un agent cour municipale et percepteur des amendes au Service du greffe et affaires juridiques.
- 9.5 Embauche d'un technicien approvisionnement aux Services administratifs et financiers.
- 9.6 Embauche d'un gardien au Service des loisirs.
- 9.7 Embauche d'un technicien en architecture au Service des travaux publics et du génie.
- 9.8 Nomination d'un lieutenant au Service de sécurité incendie.
- 9.9 Autorisation de signature - Lettre d'entente numéro 10 à la convention collective entre la Ville et le Syndicat canadien de la fonction publique - Section locale 4503 (employé(e)s cols blancs).

10. SÉCURITÉ INCENDIE ET SÉCURITÉ CIVILE

- 10.1 Autorisation pour l'obtention d'un permis d'alcool dans le cadre de la 3^e édition du tournoi de balle de l'Association des pompiers de La Prairie aux parcs Émilie-Gamelin et Optimiste Paul-Godin.

- 10.2 Autorisation de fermeture de rues - Festivités de « Sur un air de fête! ».
- 10.3 Autorisation de fermeture de rues pour la tenue des Jeudis du Vieux-La Prairie.
- 10.4 Autorisation de fermeture de rues pour la tenue de la Fête nationale du Québec.
- 10.5 Autorisation de fermeture de rues - Grand prix Lapraicycle Primeau Vélo 2017.

11. TRAVAUX PUBLICS ET GÉNIE

12. URBANISME ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

- 12.1 Dépôt du procès-verbal de la rencontre tenue par le comité consultatif d'urbanisme le 7 février 2017.
- 12.2 Dérogations mineures.
 - i. Dérogation mineure numéro 2016-117 concernant un projet d'affichage au 50, boulevard Taschereau (Commission scolaire des Grandes-Seigneuries) - Lots 2 235 539 et 2 235 540 du cadastre du Québec.
 - ii. Dérogation mineure numéro 2016-092 concernant un projet d'affichage au 50, boulevard Taschereau (Pharmacie Jean-Coutu) - Lots 2 235 539 et 2 235 540 du cadastre du Québec.
 - iii. Dérogation mineure numéro 2017-007 concernant un projet de construction au 301, rue Dufort - Lot 1 916 145 du cadastre du Québec.
- 12.3 PIIA.
 - i. Approbation - Demandes de PIIA - Comité consultatif d'urbanisme - 7 février et 1^{er} mars 2017.
- 12.4 PPCMOI
 - i. Adoption du second projet de résolution relatif à la demande numéro 2016-097 (PPCMOI) concernant la construction d'un immeuble commercial - 26, boulevard Taschereau - Lots 1 917 348 et 1 917 353 du cadastre du Québec - Zone C-128.
 - ii. Adoption du second projet de résolution relatif à la demande numéro 2016-096 (PPCMOI) concernant la construction d'un immeuble commercial - 90, boulevard Taschereau - Lot 1 917 435 du cadastre du Québec - Zone C-124.
- 12.5 Demande d'approbation d'une exemption de cases de stationnement numéro 2017-010 concernant un projet de changement d'usage au 633-635, boulevard Taschereau - Zone C-029.

12.6 Appui à la demande d'autorisation à la CPTAQ pour l'aliénation et le lotissement d'une partie du lot 2 267 846 du cadastre du Québec.

13. **VARIA**

14. **PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL**

15. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

16. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

À 19 h 30, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

2017-04-106

SUSPENSION DE LA SÉANCE

À 19 h 31

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Pierre Vocino

APPUYÉ DE : madame Suzanne Perron
et résolu unanimement :

QUE la présente séance soit suspendue.

ADOPTÉE

| |
|---|
| À la reprise de la séance suspendue à 19 h 31, les mêmes membres du conseil sont toujours présents et la résolution suivante est alors adoptée: |
|---|

2017-04-107

REPRISE DES DÉLIBÉRATIONS

À 20 h 35

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Pierre Vocino

APPUYÉ DE : madame Suzanne Perron
et résolu unanimement :

QUE le conseil reprenne les délibérations de la présente séance.

ADOPTÉE

2017-04-108

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Yves Sénécal

APPUYÉ DE : monsieur Allen Scott
et résolu unanimement :

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté avec la modification suivante:

DE RETIRER le point 12.4 ii) - Adoption du second projet de résolution relatif à la demande numéro 2016-096 (PPCMOI) concernant la construction d'un immeuble commercial - 90, boulevard Taschereau - Lot 1 917 435 du cadastre du Québec - Zone C-124

ADOPTÉE

2017-04-109

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

La greffière s'étant conformée aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, est dispensée de donner lecture du procès-verbal.

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Suzanne Perron

APPUYÉ DE : madame Marie Eve Plante-Hébert

et résolu unanimement :

D'ADOPTER, tel que rédigé, le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mars 2017 à 19 h 30.

ADOPTÉE

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION DU 10 MARS 2017

Conformément à l'article 92.1 de la *Loi sur les cités et villes*, la greffière dépose le procès-verbal de correction effectué le 10 mars 2017.

2017-04-110

NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Christian Caron

APPUYÉ DE : monsieur Pierre Vocino

et résolu unanimement :

DE NOMMER le conseiller suivant pour agir à titre de maire suppléant pour la période ci-après mentionnée:

| Conseiller | Période |
|-------------------|---------------------------------|
| Allen Scott | du 16 avril 2017 au 5 août 2017 |

D'AUTORISER le remboursement des frais et dépenses qu'il engagera à ce titre sur présentation de pièces justificatives.

En l'absence du maire, le maire suppléant agira, entre autres, comme représentant de la Ville à la MRC de Roussillon, à la Régie intermunicipale de police Roussillon et à la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie.

ADOPTÉE

2017-04-111

AIDE FINANCIÈRE À UNE ATHLÈTE LAPRAIRIENNE EN JUDO

ATTENDU que madame Ana Laura Portuondo Isasi est une judoka de La Prairie au talent prometteur;

ATTENDU que la Ville juge opportun d'encourager madame Portuondo Isasi à poursuivre ses objectifs sportifs;

ATTENDU qu'en vertu de la politique d'accréditation et de soutien des organismes et particuliers, un soutien financier peut être accordé à un athlète laprairien pour sa participation à des compétitions;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Suzanne Perron

APPUYÉ DE : madame Eve Barrette-Marchand
et résolu unanimement :

D'ACCORDER une aide financière de 100 \$ à madame Ana Laura Portuondo Isasi afin de contribuer aux frais qu'elle engagera lors de sa participation aux Championnats canadiens de judo qui se tiendront du 25 au 28 mai 2017 à Calgary.

Le certificat de disponibilité de crédits de la trésorière a été émis.

ADOPTÉE

2017-04-112

AIDE FINANCIÈRE À UNE ATHLÈTE LAPRAIRIENNE EN GYMNASTIQUE ARTISTIQUE

ATTENDU que madame Audrey Rousseau est une gymnaste de La Prairie au talent prometteur;

ATTENDU que la Ville juge opportun d'encourager madame Rousseau à poursuivre ses objectifs sportifs;

ATTENDU qu'en vertu de la politique d'accréditation et de soutien des organismes et particuliers, un soutien financier peut être accordé à un athlète laprairien qui est sélectionné sur une équipe nationale, auprès d'une fédération reconnue, afin de l'aider à défrayer les coûts d'entraînement ainsi que pour sa participation à des compétitions;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Eve Barrette-Marchand

APPUYÉ DE : monsieur Allen Scott
et résolu unanimement :

D'ACCORDER une aide financière de 800 \$ à madame Audrey Rousseau, soit:

- 500 \$ afin de contribuer aux frais d'entraînement qu'elle engagera au cours de l'année 2017;
- 300 \$, réparti comme suit, afin de contribuer aux frais qu'elle a engagés ou engagera lors de sa participation aux compétitions suivantes:
 - 100 \$ pour Élite Canada, en février 2017, à Halifax;
 - 50 \$ pour l'International Gymnix, en mars 2017, à Montréal;
 - 100 \$ pour le Jesolo Trophy, en avril 2017, en Italie;
 - 50 \$ pour les Championnats canadiens, en mai 2017, à Montréal.

Le certificat de disponibilité de crédits de la trésorière a été émis.

ADOPTÉE

2017-04-113

AIDE FINANCIÈRE À UNE ATHLÈTE LAPRAIRIENNE EN PATINAGE ARTISTIQUE

ATTENDU que madame Mélodie Bourdages Boulay est une patineuse artistique de La Prairie au talent prometteur;

ATTENDU que la Ville juge opportun d'encourager madame Bourdages Boulay à poursuivre ses objectifs sportifs;

ATTENDU qu'en vertu de la politique d'accréditation et de soutien des organismes et particuliers, un soutien financier peut être accordé à un athlète laprairien pour sa participation à des compétitions;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Pierre Vocino

APPUYÉ DE : madame Marie Eve Plante-Hébert

et résolu unanimement :

D'ACCORDER une aide financière de 50 \$ à madame Mélodie Bourdages Boulay afin de contribuer aux frais qu'elle engagera lors de sa participation à une compétition de patinage artistique qui se tiendra à Pierrefonds, du 3 au 6 août 2017.

Le certificat de disponibilité de crédits de la trésorière a été émis.

ADOPTÉE

2017-04-114

AIDE FINANCIÈRE POUR LE CONCOURS DE MUSIQUE BRAVISSIMO - ÉDITION 2017

ATTENDU la demande d'aide financière de madame Despina Papayiannis, fondatrice et directrice du concours de musique Bravissimo, dans le cadre de l'édition 2017 du concours qui se tiendra au Centre multifonctionnel Guy-Dupré, le dimanche 30 avril 2017;

ATTENDU qu'il importe que la Ville contribue au succès de cet événement;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Christian Caron
APPUYÉ DE : monsieur Allen Scott
et résolu unanimement :

D'ACCORDER une aide financière de 1 500 \$ à madame Despina Papayiannis afin de contribuer à l'organisation de l'édition 2017 du concours de musique Bravissimo qui se tiendra le 30 avril prochain.

D'OCTROYER également deux bourses de 250 \$, faites au nom de la Ville, à être remises à des participants du concours.

Le certificat de disponibilité de crédits de la trésorière a été émis.

ADOPTÉE

2017-04-115

AIDE FINANCIÈRE À LA FONDATION LIETTE-TURNER

ATTENDU que la Fondation Liette-Turner, pour l'avancement de la musique chorale, organise un concert-bénéfice, le 6 mai 2017, à l'église La Nativité de la Sainte-Vierge de La Prairie;

ATTENDU qu'il importe que la Ville contribue au succès de cette activité;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Eve Barrette-Marchand
APPUYÉ DE : madame Suzanne Perron
et résolu unanimement :

D'ACCORDER une aide financière de 2 000 \$ à la Fondation Liette-Turner dans le cadre du concert-bénéfice qui se tiendra le 6 mai prochain à l'église La Nativité de la Sainte-Vierge de La Prairie.

Le certificat de disponibilité de crédits de la trésorière a été émis.

ADOPTÉE

2017-04-116

AIDE FINANCIÈRE À UNE ÉTUDIANTE LAPRAIRIENNE POUR UN PROJET DE COOPÉRATION INTERNATIONALE

ATTENDU que madame Lauriane Charron est une étudiante de La Prairie qui participera au projet Eldorado, soit un stage d'initiation à la coopération internationale, au Pérou en avril 2017;

ATTENDU que la Ville juge opportun d'encourager madame Charron dans le cadre de ce projet;

ATTENDU qu'en vertu de la politique d'accréditation et de soutien des organismes et particuliers, un soutien financier peut être accordé à un étudiant laprairien pour un stage ou voyage scolaire à des fins communautaires;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Marie Eve Plante-Hébert
APPUYÉ DE : madame Eve Barrette-Marchand
et résolu unanimement :

D'ACCORDER une aide financière de 100 \$ à madame Lauriane Charron afin de contribuer aux frais qu'elle engagera à l'occasion du stage d'initiation à la coopération internationale auquel elle participera, du 10 au 22 avril 2017, au Pérou.

Le certificat de disponibilité de crédits de la trésorière a été émis.

ADOPTÉE

2017-04-117

**ACTIVITÉ DE FINANCEMENT DES CHEVALIERS DE COLOMB -
CONSEIL NUMÉRO 4569 - SOUPER DE LA CABANE À SUCRE**

ATTENDU que les Chevaliers de Colomb - Conseil numéro 4569, organisent un souper de la cabane à sucre, comme activité de financement, le mercredi 12 avril 2017 à la Sucrierie St-Valentin;

ATTENDU que le coût du billet est de 17 \$;

ATTENDU qu'il importe que la Ville soit représentée lors de cette activité;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Allen Scott
APPUYÉ DE : madame Eve Barrette-Marchand
et résolu unanimement :

D'AUTORISER les membres du conseil qui le désirent, à assister au souper de la cabane à sucre organisé par les Chevaliers de Colomb - Conseil numéro 4569, au coût de 17 \$ le billet, les frais et dépenses qu'ils engageront à cette occasion devant leur être remboursés sur présentation de pièces justificatives.

Le certificat de disponibilité de crédits de la trésorière a été émis.

ADOPTÉE

2017-04-118

**ACTIVITÉ DE FINANCEMENT DU CLUB RICHELIEU LA PRAIRIE -
SOUPER DU MAIRE DE LA PRAIRIE**

ATTENDU que le Club Richelieu La Prairie organise comme activité de financement, le souper du maire de La Prairie, le jeudi 6 avril 2017 au Complexe Saint-Laurent;

ATTENDU que cet événement est en appui à la persévérance scolaire et au programme d'accompagnement au camp de jour;

ATTENDU que le coût du billet est de 100 \$;

ATTENDU qu'il importe que la Ville soit représentée lors de cette activité;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Yves Senécal
APPUYÉ DE : madame Suzanne Perron
et résolu unanimement :

D'AUTORISER les membres du conseil qui le désirent, à assister au souper du maire de La Prairie organisé par le Club Richelieu La Prairie, les frais et dépenses qu'ils engageront à cette occasion devant leur être remboursés sur présentation de pièces justificatives.

Le certificat de disponibilité de crédits de la trésorière a été émis.

ADOPTÉE

2017-04-119

AIDE FINANCIÈRE À LA TROUPE DE THÉÂTRE OPTIMISTE POUR LA REMISE D'UNE BOURSE À UN ÉTUDIANT

ATTENDU que la Troupe de théâtre Optimiste est un organisme sans but lucratif qui remet annuellement des bourses à des étudiants de la Rive-Sud qui débutent des études en théâtre;

ATTENDU qu'il importe que la Ville contribue à cette initiative;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Pierre Vocino
APPUYÉ DE : monsieur Christian Caron
et résolu unanimement :

D'ACCORDER une aide financière de 250 \$ à la Troupe de théâtre Optimiste pour la remise, par celle-ci, d'une bourse à un étudiant en théâtre de la Rive-Sud afin qu'il poursuive ses études dans ce domaine.

Le certificat de disponibilité de crédits de la trésorière a été émis.

ADOPTÉE

2017-04-120

AIDE FINANCIÈRE AU CARREFOUR JEUNESSE EMPLOI LA PRAIRIE

ATTENDU que l'organisme Carrefour jeunesse-emploi La Prairie s'affaire actuellement au démarrage de la 13^e édition de la Coopérative jeunesse de services J'A.I.D.E;

ATTENDU que cette coopérative donnera l'opportunité à un groupe de 15 jeunes, âgés de 14 à 17 ans, d'acquérir une première expérience en employabilité et en gestion d'une coopérative;

ATTENDU qu'il importe que la Ville contribue au succès de cette activité.

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Christian Caron
APPUYÉ DE : madame Eve Barrette-Marchand
et résolu unanimement :

D'ACCORDER une aide financière de 250 \$ au Carrefour jeunesse-emploi La Prairie.

Le certificat de disponibilité de crédits de la trésorière a été émis.

ADOPTÉE

DÉPÔT DE LA LISTE DES EMPLOYÉS SURNUMÉRAIRES, OCCASIONNELS, TEMPORAIRES ET ÉTUDIANTS EMBAUCHÉS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

Conformément aux dispositions de l'article 4.2 du règlement 1231-M en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires, le directeur général dépose la liste des salariés embauchés depuis la dernière séance ordinaire.

Ce document sera déposé aux archives de la Ville.

2017-04-121

ASSISES ANNUELLES 2017 DE L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Yves Sénécal

APPUYÉ DE : madame Marie Eve Plante-Hébert

et résolu unanimement :

D'AUTORISER les membres du conseil qui le désirent à assister aux Assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec qui auront lieu à Montréal les 4 et 5 mai prochains, les frais et dépenses qu'ils engageront à cette occasion devant leur être remboursés sur présentation de pièces justificatives.

Le certificat de disponibilité de crédits de la trésorière a été émis.

ADOPTÉE

2017-04-122

PARTENARIAT AVEC TRANSPLANT QUÉBEC

ATTENDU que la Semaine nationale du don d'organes et de tissus a lieu annuellement et qu'elle se tiendra cette année du 23 au 29 avril 2017;

ATTENDU que cette Semaine nationale a pour but de sensibiliser la population et inciter les citoyens à signifier leur consentement au don d'organes et de tissus, geste de grande solidarité sociale et permettant de sauver des vies;

ATTENDU que la Ville de La Prairie déploie, et ce, depuis plusieurs années, le drapeau à l'effigie du don d'organes, lors de cette Semaine nationale, à titre d'appui à Transplant Québec ainsi que pour sensibiliser sa population au don d'organes et de tissus, et qu'elle souhaite maintenant conclure un nouveau partenariat avec Transplant Québec afin d'assurer la continuité de cette activité;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Suzanne Perron
APPUYÉ DE : madame Eve Barrette-Marchand
et résolu unanimement :

DE CONCLURE un partenariat avec Transplant Québec, pour une durée de trois ans, soit de 2017 à 2019 inclusivement, dans le but d'assurer la continuité de la participation de la Ville de La Prairie à la Semaine nationale du don d'organes et de tissus et de contribuer à faire progresser collectivement l'atteinte de l'objectif de sensibilisation de l'ensemble des citoyens à signifier leur consentement au don d'organes et de tissus. Dans le cadre de ce partenariat, Transplant Québec s'engage à fournir gratuitement et à chaque année le matériel promotionnel et le drapeau à l'effigie du don d'organes à la Ville.

ADOPTÉE

2017-04-123

PROCLAMATION DU MOIS D'AVRIL « MOIS DE LA JONQUILLE »

ATTENDU qu'en 2017 plus de 50 000 Québécois recevront un diagnostic de cancer et que cette annonce représentera un choc important, qui se répercutera sur toutes les sphères de leur vie ;

ATTENDU que le cancer, c'est 200 maladies et que la Société canadienne du cancer, grâce à des centaines de milliers de Québécois, donateurs et bénévoles, lutte contre tous les cancers, du plus fréquent au plus rare ;

ATTENDU que nous pouvons prévenir environ la moitié de tous les cancers en adoptant un mode de vie sain et des politiques qui protègent le public ;

ATTENDU que le taux de survie au cancer a fait un bond de géant, passant de 25 % en 1940 à plus de 60 % aujourd'hui, et que c'est en finançant les recherches les plus prometteuses que nous poursuivrons les progrès ;

ATTENDU que la Société canadienne du cancer est l'organisme qui aide le plus de personnes touchées par le cancer, avec des services accessibles partout au Québec qui soutiennent les personnes atteintes de la maladie, les informent et améliorent leur qualité de vie ;

ATTENDU que le mois d'avril est le « Mois de la jonquille », et qu'il est porteur d'espoir et que la Société canadienne du cancer encourage les Québécois à poser un geste significatif pour les personnes touchées par le cancer et à lutter contre tous les cancers ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Christian Caron
APPUYÉ DE : madame Marie Eve Plante-Hébert
et résolu unanimement :

DE DÉCRÉTER que le mois d'avril est le « Mois de la jonquille ».

QUE le conseil municipal encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer

ADOPTÉE

2017-04-124

**ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1250-35
AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1250**

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Pierre Vocino

APPUYÉ DE : madame Suzanne Perron

et résolu unanimement :

D'ADOPTER le second projet de règlement suivant:

SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1250-35

AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1250 AFIN DE:

- ajouter la définition de « mur rideau »;
- remplacer la définition de « façade principale d'un bâtiment »;
- ajouter l'usage « microbrasserie »;
- ajouter les « usages complémentaires » à l'usage « culture du sol »;
- modifier les dispositions relatives à la protection d'une borne-fontaine, d'une entrée de service et d'un lampadaire;
- modifier les dispositions relatives à l'application des marges;
- modifier les dispositions relatives aux piscines;
- modifier les dispositions relatives à la localisation des cases de stationnement;
- modifier les dispositions relatives aux entrées charretières, aux allées d'accès et aux allées de circulation;
- modifier les dispositions relatives à l'aménagement de certaines aires de stationnement;
- modifier les dispositions générales applicables à l'aménagement de terrain;
- modifier les dispositions relatives aux aires d'isolement;
- modifier les dispositions relatives aux conteneurs de récupération de vêtements et d'articles divers;
- modifier les dispositions relatives aux cases de stationnement;

- modifier les dispositions applicables aux enseignes autorisées pour un usage du groupe d'usage Industriel;
- modifier les dispositions applicables aux proportions minimales requises pour les matériaux de revêtement extérieur;
- modifier la section relative aux dispositions particulières de façon à assujettir la nouvelle zone H 322-2;
- modifier le plan de zonage de façon à agrandir la zone H-614 à même la zone P-615;
- modifier le plan de zonage de façon à créer la zone H-322-2 à même une partie de la zone H-322;
- modifier les grilles des usages et normes des zones H-008, H-021, C-022, H-023, H-024, H-026, H-027, C-029, H-037, H-041, C-042, H-044, H-048, H-049, C-050, H-320, C-401, H-611, C-613, H-614, C-630, H-710, H-714 et H-902 ;
- créer la grille des usages et normes de la nouvelle zone H-322-2 ;
- abroger la grille des usages et normes de la zone P-615 ;
- modifier le plan des contraintes naturelles et anthropiques de façon à ajouter un site contaminé.

ADOPTÉE

2017-04-125

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1247-06 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE PLAN D'URBANISME NUMÉRO 1247 AFIN D'AJOUTER UN TERRAIN CONTAMINÉ

ATTENDU l'avis de motion 2017-06 donné lors de la séance ordinaire tenue le 6 mars 2017;

ATTENDU qu'une copie du règlement a été remise à chaque membre du conseil au plus tard quarante-huit heures avant la présente séance et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

ATTENDU que l'objet du présent règlement a été lu à voix haute;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Yves Sénécal

APPUYÉ DE : madame Marie Eve Plante-Hébert

et résolu unanimement :

D'ADOPTER le règlement suivant :

RÈGLEMENT NUMÉRO 1247-06

AMENDANT LE RÈGLEMENT DE PLAN
D'URBANISME NUMÉRO 1247 AFIN
D'AJOUTER UN TERRAIN CONTAMINÉ

ADOPTÉE

2017-04-126

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1248-06 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION NUMÉRO 1248 AFIN DE MODIFIER LES DISPOSITIONS APPLICABLES AUX FONDATIONS ET EMPATTEMENTS AINSI QU'AUX FOSSES DE RETENUE DE POMPES ÉLEVATOIRES

ATTENDU l'avis de motion 2017-07 donné lors de la séance ordinaire tenue le 6 mars 2017;

ATTENDU qu'une copie du règlement a été remise à chaque membre du conseil au plus tard quarante-huit heures avant la présente séance et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

ATTENDU que l'objet du présent règlement a été lu à voix haute;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Pierre Vocino

APPUYÉ DE : monsieur Allen Scott

et résolu unanimement :

D'ADOPTER le règlement suivant :

RÈGLEMENT NUMÉRO 1248-06

AMENDANT LE RÈGLEMENT DE
CONSTRUCTION NUMÉRO 1248 AFIN DE
MODIFIER LES DISPOSITIONS
APPLICABLES AUX FONDATIONS ET
EMPATTEMENTS AINSI QU'AUX FOSSES
DE RETENUE ET POMPES ÉLEVATOIRES

ADOPTÉE

2017-04-127

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1251-05 AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1251 RELATIF AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE

ATTENDU l'avis de motion 2017-09 donné lors de la séance ordinaire tenue le 6 mars 2017;

ATTENDU qu'une copie du règlement a été remise à chaque membre du conseil au plus tard quarante-huit heures avant la présente séance et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

ATTENDU que l'objet du présent règlement a été lu à voix haute;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Suzanne Perron

APPUYÉ DE : madame Eve Barrette-Marchand

et résolu unanimement :

D'ADOPTER le règlement suivant :

RÈGLEMENT NUMÉRO 1251-05

AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1251
RELATIF AUX PLANS D'IMPLANTATION ET
D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE AFIN DE:

- remplacer la section 6 « Entrée en vigueur » par une nouvelle section 6 relative aux « Dispositions applicables aux zones visées par l'exemption de l'application des articles du règlement de zonage relatifs à l'aménagement de stationnement, aux entrées, aux allées d'accès, à l'aménagement de terrain, aux zones tampons et aux aires d'isolement » du chapitre 4 portant sur les dispositions applicables à l'ensemble du territoire;
- ajouter la section 7 « Entrée en vigueur » au chapitre 4 portant sur les dispositions applicables à l'ensemble du territoire.

ADOPTÉE

2017-04-128

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1252-06 AMENDANT LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS NUMÉRO 1252

ATTENDU l'avis de motion 2017-10 donné lors de la séance ordinaire tenue le 6 mars 2017;

ATTENDU qu'une copie du règlement a été remise à chaque membre du conseil au plus tard quarante-huit heures avant la présente séance et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

ATTENDU que l'objet du présent règlement a été lu à voix haute;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Yves Sénécal

APPUYÉ DE : monsieur Christian Caron

et résolu unanimement :

D'ADOPTER le règlement suivant :

RÈGLEMENT NUMÉRO 1252-06

AMENDANT LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS
ET CERTIFICATS NUMÉRO 1252 AFIN DE:

- modifier l'article 27;
- modifier l'article 44.

ADOPTÉE

2017-04-129

MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 2017-03-080 - OCTROI D'UN CONTRAT POUR L'ACQUISITION DE FONTAINES AU LAC LA CITIÈRE

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Marie Eve Plante-Hébert
APPUYÉ DE : madame Eve Barrette-Marchand
et résolu unanimement :

DE REMPLACER le tableau du troisième ATTENDU de la résolution numéro 2017-03-080 « Octroi d'un contrat pour l'acquisition de fontaines au lac La Citière », par le suivant:

| Soumissionnaires | Montant de la fontaine (incluant panneau et les taxes) |
|---|---|
| <u>Produits Étang.ca Itée</u> | 21 817,66 \$ |
| GPR Fontaine Diamant (9315-5323 Québec inc. - Consultant G.P.R.) | 25 121,11 \$ |
| Soucy Aquatik inc. | 38 470,64 \$ |

ADOPTÉE

2017-04-130

AUTORISATION DE SIGNATURE - RENOUELEMENT DU CONTRAT DE SOUTIEN TECHNIQUE POUR UN LOGICIEL DE PRÉVENTIONS DES INCENDIES

ATTENDU qu'un contrat qui découle de l'utilisation d'un logiciel ou progiciel qui vise à assurer la compatibilité avec les systèmes existants n'est pas soumis aux règles de la *Loi sur les cités et villes* applicables à l'octroi des contrats;

ATTENDU que la Ville utilise un logiciel de prévention des incendies de la compagnie ICO Technologies inc.;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Christian Caron
APPUYÉ DE : madame Suzanne Perron
et résolu unanimement :

DE RENOUELER le contrat de soutien technique, comprenant une banque d'heures de formation, pour les années 2018 à 2022 inclusivement, avec la compagnie ICO Technologies inc., et ce, selon les conditions suivantes:

| Années | Coût annuel (incluant taxes) Soutien technique | Coût annuel (incluant taxes) Banque de formation |
|--------|--|--|
| 2018 | 2 529,45 \$ | 689,85 \$ |
| 2019 | 2 592,69 \$ | 689,85 \$ |
| 2020 | 2 657,51 \$ | 689,85 \$ |
| 2021 | 2 723,94 \$ | 689,85 \$ |
| 2022 | 2 792,04 \$ | 551,88 \$ |

D'AUTORISER le directeur du Service de sécurité incendie à signer le renouvellement de ce contrat ainsi que tout document relatif à celui-ci.

Le certificat de disponibilité de crédits de la trésorière a été émis.

QUE les sommes nécessaires au paiement de ce contrat pour les années 2018 à 2022 soient réservées à même le budget des années visées.

ADOPTÉE

2017-04-131

OCTROI D'UN CONTRAT POUR L'ACQUISITION DE CHAPITEAUX ET ACCESSOIRES

ATTENDU que la Ville a procédé, par appel d'offres sur invitation, à la demande de soumissions pour l'acquisition de chapiteaux et accessoires;

ATTENDU que cinq entreprises ont été invitées à soumissionner;

ATTENDU qu'une seule soumission a été reçue, soit celle de Warner Shelter Systems Limited pour un montant de 22 803,68 \$, taxes comprises;

ATTENDU que l'estimé pour ce contrat était de 30 000 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Pierre Vocino

APPUYÉ DE : madame Suzanne Perron

et résolu unanimement :

D'OCTROYER le contrat pour l'acquisition de chapiteaux et accessoires, après vérification de la conformité de la soumission, au plus bas soumissionnaire conforme, soit Warner Shelter Systems Limited, au prix forfaitaire soumissionné de 22 803,68 \$, taxes incluses. Les documents d'appel d'offres LO-17-103, la soumission et la présente résolution forment la convention liant les parties.

D'AUTORISER le directeur du Service des loisirs ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce contrat.

Cette dépense sera imputée au règlement d'emprunt numéro 1400-E (LO1703).

Le certificat de disponibilité de crédits de la trésorière a été émis.

ADOPTÉE

2017-04-132

OCTROI D'UN CONTRAT POUR LA RÉFECTION DE LA RUE ÉMILIE-GAMELIN ET DU PARC ÉMILIE-GAMELIN

ATTENDU que la Ville a demandé, par appel d'offres public, des soumissions pour la réfection de la rue Émilie-Gamelin et du parc Émilie-Gamelin;

ATTENDU que dix soumissions ont été reçues et que les trois plus bas soumissionnaires sont les suivants:

| Soumissionnaires | Montant (incluant les taxes) |
|----------------------------------|-------------------------------------|
| Excavation Jonda inc. | 1 043 574,63 \$ |
| Eurovia Québec Construction inc. | 1 107 140,06 \$ |
| Béton Mobile St-Alphonse inc. | 1 125 000,00 \$ |

ATTENDU que l'estimé pour ce contrat était de 1 160 000,00 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Marie Eve Plante-Hébert

APPUYÉ DE : monsieur Pierre Vocino

et résolu unanimement :

D'OCTROYER le contrat pour la réfection de la rue Émilie-Gamelin et du parc Émilie-Gamelin au plus bas soumissionnaire conforme, soit Excavation Jonda inc., aux prix unitaires soumissionnés, pour un total de 1 043 574,63 \$, taxes incluses. Les documents d'appel d'offres Génie/2017-01, la soumission et la présente résolution forment la convention liant les parties.

D'AUTORISER le directeur du Service des travaux publics et du génie ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce contrat.

À l'exception des travaux relatifs au stationnement du parc Émilie-Gamelin, l'exécution de tous les autres travaux demeure conditionnelle à l'obtention de l'autorisation du ministère de la Culture et des Communications.

Cette dépense sera imputée aux règlements d'emprunt numéro 1386-E (GE1109) et 1400-E (GE1613, TP1711 et GE1010).

Le certificat de disponibilité de crédits de la trésorière a été émis.

ADOPTÉE

2017-04-133

OCTROI D'UN CONTRAT POUR L'ENTRETIEN DES TERRAINS SPORTIFS

ATTENDU que la Ville a demandé, par appel d'offres public, des soumissions pour l'entretien des terrains sportifs, pour un an, commençant le ou vers le 6 avril 2017, avec la possibilité de reconduire le contrat annuellement pour les années 2018-2019, 2019-2020, 2020-2021 et 2021-2022;

ATTENDU que cinq soumissions ont été reçues et que les trois plus bas soumissionnaires sont les suivants :

| Soumissionnaires | Montant (incluant les taxes) |
|--------------------------------|-------------------------------------|
| Pelouse Santé inc. | 31 899,91 \$ |
| Paysagiste Rive-Sud ltée | 48 361,74 \$ |
| Multi-Surfaces F. Giguère inc. | 55 383,55 \$ |

ATTENDU que l'estimé annuel pour ce contrat était de 51 000 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Christian Caron

APPUYÉ DE : monsieur Allen Scott

et résolu unanimement :

D'OCTROYER le contrat pour l'entretien des terrains sportifs, pour un an, commençant le ou vers le 6 avril 2017, au plus bas soumissionnaire conforme, soit Pelouse Santé inc., aux prix unitaires soumissionnés, pour un total de 31 899,91 \$, taxes incluses, en vertu des travaux et des superficies estimés au devis. Les documents d'appel d'offres TP-17-120, la soumission et la présente résolution forment la convention liant les parties.

D'AUTORISER le directeur du Service des travaux publics et du génie ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce contrat.

Le certificat de disponibilité de crédits de la trésorière a été émis.

QUE les sommes nécessaires au paiement de ce contrat, pour les années 2018 à 2022, soient réservées à même le budget des années visées.

ADOPTÉE

2017-04-134

OCTROI D'UN CONTRAT POUR LA RÉPARATION ET L'ENGAZONNEMENT DES ESPACES VERTS

ATTENDU que la Ville a demandé, par appel d'offres public, des soumissions pour la réparation et l'engazonnement des espaces verts, pour un an commençant le ou vers le 6 avril 2017, avec la possibilité de reconduire le contrat annuellement pour les années 2018-2019, 2019-2020, 2020-2021 et 2021-2022;

ATTENDU que six soumissions ont été reçues et que les trois plus bas soumissionnaires sont les suivants:

| Soumissionnaires | Montant pour l'année 2017-2018 (incluant les taxes) |
|--|--|
| <u>Terrassement Technique Sylvain Labrecque inc.</u> | <u>25 926,86 \$</u> |
| Groupe Entretien Letram inc. | 38 068,22 \$ |
| Paysagiste Rive-Sud Itée | 38 783,37 \$ |

ATTENDU que l'estimé annuel pour ce contrat était de 25 000 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Eve Barrette-Marchand

APPUYÉ DE : monsieur Yves Senécal

et résolu unanimement :

D'OCTROYER le contrat pour la réparation et l'engazonnement des espaces verts, pour un an, commençant le ou vers le 6 avril 2017, au plus bas soumissionnaire conforme, soit Terrassement Technique Sylvain Labrecque inc., aux prix unitaires soumissionnés, pour un total de 25 926,86 \$, taxes incluses, en vertu des quantités estimées au devis. Les documents d'appel d'offres TP-17-124, la soumission et la présente résolution forment la convention liant les parties.

D'AUTORISER le directeur du Service des travaux publics et du génie ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce contrat.

Le certificat de disponibilité de crédits de la trésorière a été émis.

QUE les sommes nécessaires au paiement de ce contrat, pour les années 2018 à 2022, soient réservées à même le budget des années visées.

ADOPTÉE

2017-04-135

OCTROI D'UN CONTRAT POUR LA TONTE DE GAZON DANS LES ESPACES VERTS MUNICIPAUX

ATTENDU que la Ville a demandé, par appel d'offres public, des soumissions pour la tonte de gazon dans les espaces verts municipaux, pour un an, commençant le ou vers le 6 avril 2017, avec la possibilité de reconduire le contrat annuellement pour les années 2018-2019, 2019-2020, 2020-2021 et 2021-2022;

ATTENDU que quatre soumissions ont été reçues et que les trois plus bas soumissionnaires sont les suivants:

| Soumissionnaires | Montant pour l'année 2017-2018 (incluant les taxes) |
|--|--|
| <u>9273-5927 Québec inc. (Les entreprises mobiles)</u> | <u>152 714,13 \$</u> |
| Paysagiste ARF inc. | 172 049,59 \$ |
| Progazon Candiac inc. | 197 155,50 \$ |

ATTENDU que l'estimé annuel pour ce contrat était de 132 700 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Marie Eve Plante-Hébert
APPUYÉ DE : monsieur Christian Caron
et résolu unanimement :

D'OCTROYER le contrat pour la tonte de gazon dans les espaces verts municipaux, pour un an, commençant le ou vers le 6 avril 2017, au plus bas soumissionnaire conforme, soit 9273-5927 Québec inc. (Les entreprises mobiles), aux prix unitaires soumissionnés, pour un total de 152 714,13 \$, taxes incluses, en vertu des quantités estimées au devis. Les documents d'appel d'offres TP-17-123, la soumission et la présente résolution forment la convention liant les parties.

D'AUTORISER le directeur du Service des travaux publics et du génie ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce contrat.

Le certificat de disponibilité de crédits de la trésorière a été émis.

QUE les sommes nécessaires au paiement de ce contrat, pour les années 2018 à 2022, soient réservées à même le budget des années visées.

ADOPTÉE

2017-04-136

OCTROI D'UN CONTRAT POUR LA FOURNITURE DE MATÉRIEL ÉLECTRIQUE

ATTENDU que la Ville a procédé, par appel d'offres sur invitation, à la demande de soumissions pour la fourniture de matériel électrique;

ATTENDU que cinq entreprises ont été invitées à soumissionner;

ATTENDU que trois soumissions ont été reçues et que les soumissionnaires sont les suivants:

| Soumissionnaires | Montant (incluant les taxes) |
|---------------------------------------|-------------------------------------|
| Franklin Empire inc. | 27 736,11 \$ |
| Lumen Division de Sonepar Canada inc. | 28 155,47 \$ |
| Wesco Distribution Canada LP | 30 681,12 \$ |

ATTENDU que la soumission de Franklin Empire inc. n'est pas conforme;

ATTENDU que l'estimé pour ce contrat était de 39 900 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Suzanne Perron
APPUYÉ DE : madame Eve Barrette-Marchand
et résolu unanimement :

D'OCTROYER le contrat pour la fourniture de matériel électrique, au plus bas soumissionnaire conforme, soit Lumen Division de Sonepar Canada inc., aux prix unitaires soumissionnés, pour un total de 28 155,47 \$, taxes incluses. Les documents d'appel d'offres TP-17-121, la soumission et la présente résolution forment la convention liant les parties.

D'AUTORISER le directeur du Service des travaux publics et du génie ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce contrat.

Le certificat de disponibilité de crédits de la trésorière a été émis.

ADOPTÉE

2017-04-137

OCTROI D'UN CONTRAT POUR LA FOURNITURE ET LA LIVRAISON D'UN GROUPE ÉLECTROGÈNE

ATTENDU que la Ville a procédé, par appel d'offres sur invitation, à la demande de soumissions pour la fourniture et la livraison d'un groupe électrogène;

ATTENDU que cinq entreprises ont été invitées à soumissionner;

ATTENDU que deux soumissions ont été reçues et que les soumissionnaires sont les suivants:

| Soumissionnaires | Montant de la génératrice (incluant les taxes) | Montant de l'option boîtier de raccordement (incluant les taxes) | Montant total (incluant les taxes) |
|-----------------------------|---|---|---|
| <u>Génératrice Drummond</u> | <u>32 326,37 \$</u> | <u>6 477,69 \$</u> | <u>38 804,06 \$</u> |
| Le Groupe Roger Faguy inc. | 37 941,75 \$ | 4 728,98 \$ | 42 670,73 \$ |

ATTENDU que l'estimé pour ce contrat était de 30 000 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Allen Scott

APPUYÉ DE : monsieur Christian Caron

et résolu unanimement :

D'OCTROYER le contrat pour la fourniture et la livraison d'un groupe électrogène, au plus bas soumissionnaire conforme, soit Génératrice Drummond, au prix forfaitaire soumissionné, soit 32 326,37 \$, taxes incluses, en plus de l'option du boîtier de raccordement, au prix de 6 477,69 \$, taxes incluses, pour un grand total de 38 804,06 \$, taxes incluses. Les documents d'appel d'offres TP-17-118, la soumission et la présente résolution forment la convention liant les parties.

D'AUTORISER le directeur du Service des travaux publics et du génie ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce contrat.

Cette dépense sera imputée au règlement d'emprunt numéro 1400-E (LO1708).

Le certificat de disponibilité de crédits de la trésorière a été émis.

ADOPTÉE

2017-04-138

OCTROI D'UN CONTRAT POUR LA LOCATION DE FOURNITURES TECHNIQUES POUR SONORISATION ET ÉCLAIRAGE

ATTENDU que la Ville a procédé, par appel d'offres sur invitation, à la demande de soumissions pour la location de fournitures techniques pour sonorisation et éclairage;

ATTENDU que trois entreprises ont été invitées à soumissionner;

ATTENDU que deux soumissions ont été reçues et que les soumissionnaires sont les suivants:

| Soumissionnaires | Montant (incluant les taxes) |
|-------------------------|-------------------------------------|
| Décibel Audio inc. | 63 615,67 \$ |
| Production Dio | 72 882,65 \$ |

ATTENDU que l'estimé pour ce contrat était de 40 000 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Pierre Vocino

APPUYÉ DE : madame Marie Eve Plante-Hébert

et résolu unanimement :

D'OCTROYER le contrat pour la location de fournitures techniques pour sonorisation et éclairage, au plus bas soumissionnaire conforme, soit Décibel Audio inc., aux prix unitaires soumissionnés, pour un total de 63 615,67 \$ taxes incluses. Les documents d'appel d'offres LO-17-101, la soumission et la présente résolution forment la convention liant les parties.

D'AUTORISER le directeur du Service des loisirs ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce contrat.

Le certificat de disponibilité de crédits de la trésorière a été émis.

ADOPTÉE

2017-04-139

APPROBATION D'UNE LISTE DE COMPTES ET SALAIRES

ATTENDU le document produit par les Services administratifs et financiers en date du 31 mars 2017 et déposé lors de la présente séance pour être conservé aux archives de la Ville;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Suzanne Perron

APPUYÉ DE : madame Eve Barrette-Marchand

et résolu unanimement :

D'APPROUVER les dépenses au montant de 2 021 878,92 \$ pour les activités financières, de 229 656,99 \$ pour les activités d'investissement et de 820 757,67 \$ pour les salaires.

D'AUTORISER la trésorière à effectuer le paiement de ces dépenses à qui de droit, son certificat de disponibilité de crédits ayant été émis.

ADOPTÉE

DÉPÔT DU RAPPORT D'ACTIVITÉS DE L'ASSISTANT-TRÉSORIER EN VERTU DU CHAPITRE XIII DE LA LOI SUR LES ÉLECTIONS ET LES RÉFÉRENDUMS DANS LES MUNICIPALITÉS

L'assistant-trésorier dépose le rapport prévu à l'article 513 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, et cela pour la période du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016, lequel sera déposé aux archives de la Ville.

2017-04-140

NOMINATION D'UN SUBSTITUT AU RESPONSABLE DE L'APPLICATION DE LA LOI SUR L'ACCÈS AUX DOCUMENTS DES ORGANISMES PUBLICS ET LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS.

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Eve Barrette-Marchand
APPUYÉ DE : monsieur Yves Senécal
et résolu unanimement :

DE NOMMER madame Karine Patton, greffière adjointe, comme substitut du responsable de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et la protection des renseignements personnels* (L.R.Q. c. A-2.1).

ADOPTÉE

2017-04-141

AUTORISATION DE SIGNATURE - ENTENTE PRÉLIMINAIRE RELATIVE AU DÉVELOPPEMENT DU PROJET LA PRAIRIE-SUR-LE-PARC

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Suzanne Perron
APPUYÉ DE : madame Marie Eve Plante-Hébert
et résolu unanimement :

D'AUTORISER le maire, ou en son absence le maire suppléant et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, à signer, pour et au nom de la Ville, l'entente préliminaire relative au développement du projet La Prairie-sur-le-parc avec 9442081 Canada inc. et 9306-3220 Québec inc.

ADOPTÉE

2017-04-142

AUTORISATION DE SIGNATURE - PROTOCOLE D'ENTENTE RELATIF À L'INTÉGRATION DES RÈGLES RELATIVES AU STATIONNEMENT SUR LE CHEMIN D'ACCÈS DU POSTE HERTEL DANS LA RÉGLEMENTATION MUNICIPALE SUR LA CIRCULATION

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Yves Senécal
APPUYÉ DE : monsieur Pierre Vocino
et résolu unanimement :

D'AUTORISER le maire, ou en son absence le maire suppléant et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, à signer, pour et au nom de la Ville, le protocole d'entente relatif à l'intégration des règles relatives au stationnement sur le chemin d'accès du poste Hertel dans la réglementation municipale sur la circulation, avec Hydro-Québec.

ADOPTÉE

2017-04-143

AUTORISATION DE SIGNATURE - ENTENTE AVEC LA CORPORATION DE GESTION DE LA VOIE MARITIME DU SAINT-LAURENT POUR LA TENUE DE L'ACTIVITÉ EAUFAMILLE

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Christian Caron
APPUYÉ DE : monsieur Allen Scott
et résolu unanimement :

D'AUTORISER le maire, ou en son absence le maire suppléant et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, à signer, pour et au nom de la Ville, l'entente avec la Corporation de gestion de la Voie Maritime du Saint-Laurent pour l'activité Eaufamille, qui se tiendra le 3 juin prochain.

ADOPTÉE

2017-04-144

DÉPART À LA RETRAITE D'UNE SECRÉTAIRE AU SERVICE DE L'URBANISME

ATTENDU que par lettre datée du 1^{er} mars 2017, madame Danielle Lane informait la Ville de son désir de quitter son poste de secrétaire au Service de l'urbanisme;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Pierre Vocino
APPUYÉ DE : madame Suzanne Perron
et résolu unanimement :

DE PRENDRE ACTE du départ à la retraite de madame Danielle Lane à compter du 1^{er} mai 2017.

DE REMERCIER madame Lane pour les services rendus à la Ville.

ADOPTÉE

2017-04-145

DÉPART À LA RETRAITE D'UNE SECRÉTAIRE AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS ET DU GÉNIE

ATTENDU que par lettre datée du 20 mars 2017, madame Sylvie Fournier informait la Ville de son désir de quitter son poste de secrétaire au Service des travaux publics et du génie;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Eve Barrette-Marchand
APPUYÉ DE : madame Marie Eve Plante-Hébert
et résolu unanimement :

DE PRENDRE ACTE du départ à la retraite de madame Sylvie Fournier à compter du 1^{er} juillet 2017.

DE REMERCIER madame Fournier pour les services rendus à la Ville.

ADOPTÉE

2017-04-146

DÉMISSION D'UN LIEUTENANT AU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Christian Caron
APPUYÉ DE : madame Suzanne Perron
et résolu unanimement :

D'ACCEPTER la démission de monsieur David Faucher au poste de lieutenant au Service de sécurité incendie. Cette démission a pris effet le 22 février 2017.

DE REMERCIER monsieur Faucher pour les services rendus à la Ville.

ADOPTÉE

2017-04-147

FIN DE LA PÉRIODE D'ESSAI ET OBTENTION DE LA PERMANENCE D'UN AGENT COUR MUNICIPALE ET PERCEPTEUR DES AMENDES AU SERVICE DU GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES

ATTENDU que madame Stéphanie Viger a été embauchée à titre d'agent cour municipale et percepteur des amendes au Service du greffe et affaires juridiques en vertu de la résolution portant le numéro 2016-11-421, adoptée le 7 novembre 2016;

ATTENDU que madame Viger est entrée en fonction le 8 novembre 2016;

ATTENDU qu'elle a été soumise à une période d'essai de travail continu qui s'est terminée le 21 mars 2017;

ATTENDU que la Ville est satisfaite du travail effectué par madame Viger;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Suzanne Perron
APPUYÉ DE : monsieur Yves Senécal
et résolu unanimement :

QUE madame Stéphanie Viger soit reconnue employée permanente au poste d'agent cour municipale et percepteur des amendes au Service du greffe et affaires juridiques, aux conditions de la convention collective du Syndicat canadien de la fonction publique, Section locale 4503 (employé(e)s cols blancs), tel statut étant effectif à compter du 22 mars 2017.

ADOPTÉE

2017-04-148

EMBAUCHE D'UN TECHNICIEN APPROVISIONNEMENT AUX SERVICES ADMINISTRATIFS ET FINANCIERS

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Allen Scott
APPUYÉ DE : madame Suzanne Perron
et résolu unanimement :

D'EMBAUCHER madame Kristina King au poste de technicienne approvisionnement aux Services administratifs et financiers.

Cette nomination est faite aux conditions de la convention collective du Syndicat canadien de la fonction publique, Section locale 4503 (employé(e)s cols blancs).

La date prévue d'entrée en fonction est le 24 avril 2017 et elle sera soumise à une période d'essai de 90 jours ouvrables à compter de cette date.

Le certificat de disponibilité de crédits de la trésorière a été émis.

ADOPTÉE

2017-04-149

EMBAUCHE D'UN GARDIEN AU SERVICE DES LOISIRS

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Pierre Vocino
APPUYÉ DE : madame Eve Barrette-Marchand
et résolu unanimement :

D'EMBAUCHER monsieur Maxime Guindon à titre de gardien au Service des loisirs.

Cette embauche est faite aux conditions de la convention collective du Syndicat des salariés de la Ville de La Prairie C.S.D. (employé(e)s cols bleus).

La date prévue d'entrée en fonction est le 4 avril 2017 et il sera soumis à une période d'essai de 90 jours ouvrables à compter de cette date.

Le certificat de disponibilité de crédits de la trésorière a été émis.

ADOPTÉE

2017-04-150

EMBAUCHE D'UN TECHNICIEN EN ARCHITECTURE AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS ET DU GÉNIE

ATTENDU que monsieur Plamen Zlatarov a été embauché comme employé contractuel au poste de technicien en architecture en 2015 et que son contrat vient à échéance le 20 avril 2017;

ATTENDU que la Ville est satisfaite du travail effectué par monsieur Zlatarov et qu'elle souhaite l'embaucher comme employé permanent;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Christian Caron

APPUYÉ DE : madame Eve Barrette-Marchand
et résolu unanimement :

D'EMBAUCHER monsieur Plamen Zlatarov au poste de technicien en architecture au Service des travaux publics et du génie.

Cette nomination est faite aux conditions de la convention collective du Syndicat canadien de la fonction publique, Section locale 4503 (employé(e)s cols blancs).

La date prévue d'entrée en fonction est le 21 avril 2017 et il sera soumis à une période d'essai de 90 jours ouvrables à compter de cette date.

Le certificat de disponibilité de crédits de la trésorière a été émis.

ADOPTÉE

2017-04-151

NOMINATION D'UN LIEUTENANT AU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Suzanne Perron

APPUYÉ DE : monsieur Christian Caron
et résolu unanimement :

DE NOMMER monsieur Érick Brossard au poste de lieutenant à temps partiel au Service de sécurité incendie.

Cette nomination est faite aux conditions de la convention collective des Travailleurs et travailleuses unis de l'alimentation et du commerce, section locale 501 (pompiers à temps partiel).

La date prévue d'entrée en fonction est le 1^{er} mai 2017 et il sera soumis à une période d'essai d'un an à compter de cette date.

Le certificat de disponibilité de crédits de la trésorière a été émis.

ADOPTÉE

2017-04-152

AUTORISATION DE SIGNATURE - LETTRE D'ENTENTE NUMÉRO 10 À LA CONVENTION COLLECTIVE ENTRE LA VILLE ET LE SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE, SECTION LOCALE 4503 (EMPLOYÉ(E)S COLS BLANCS)

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Yves Sénécal

APPUYÉ DE : monsieur Allen Scott

et résolu unanimement :

D'AUTORISER le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, à signer, pour et au nom de la Ville, la lettre d'entente numéro 10 à la convention collective entre la Ville et le Syndicat canadien de la fonction publique, Section locale 4503 (employé(e)s cols blancs). Cette lettre a pour objet de modifier l'horaire de travail des salariés, division génie.

ADOPTÉE

2017-04-153

AUTORISATION POUR L'OBTENTION D'UN PERMIS D'ALCOOL DANS LE CADRE DE LA 3^e ÉDITION DU TOURNOI DE BALLE DE L'ASSOCIATION DES POMPIERS DE LA PRAIRIE AUX PARCS ÉMILIE-GAMELIN ET OPTIMISTE PAUL-GODIN

ATTENDU la demande adressée par l'Association des pompiers de La Prairie afin d'obtenir l'autorisation de vendre des boissons alcooliques (bière) dans le cadre de la 3^e édition du tournoi de balle qui se tiendra du 8 au 10 septembre 2017 aux parcs Émilie-Gamelin et Optimiste Paul-Godin, et dont la totalité des profits sera versée à la Fondation des pompiers du Québec pour les grands brûlés;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Marie Eve Plante-Hébert

APPUYÉ DE : monsieur Pierre Vocino

et résolu unanimement :

D'AUTORISER l'Association des pompiers de La Prairie à vendre des boissons alcooliques (bière) sur le site des parcs Émilie-Gamelin et Optimiste Paul-Godin dans le cadre de la 3^e édition du tournoi de balle qui se tiendra du 8 au 10 septembre 2017, et ce, sous réserve de l'obtention du permis à être émis par la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec.

D'AUTORISER le trésorier de l'Association des pompiers de La Prairie, monsieur François Vincent, ou son représentant, à signer le formulaire de permis de réunion requis ainsi que tout autre document nécessaire afin de donner suite à la présente résolution.

ADOPTÉE

2017-04-154

AUTORISATION DE FERMETURE DE RUES - FESTIVITÉS DE « SUR UN AIR DE FÊTE! »

ATTENDU qu'il sera nécessaire de fermer quelques tronçons de rues à l'occasion des festivités de « Sur un air de fête! » dans le cadre des célébrations du 350^e de La Prairie;

ATTENDU qu'une circulation locale sera permise sur l'avenue de Balmoral côté ouest pour les résidants du 40-50, avenue de Balmoral seulement;

ATTENDU qu'une demande sera effectuée auprès du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports pour la voie sur le boulevard Taschereau;

ATTENDU que la Régie intermunicipale de police Roussillon a été consultée pour la fermeture des tronçons de rues et y est favorable et qu'elle assurera le contrôle de la route à l'intersection du boulevard Taschereau et de l'avenue de Balmoral;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Marie Eve Plante-Hébert

APPUYÉ DE : madame Suzanne Perron

et résolu unanimement :

D'AUTORISER la fermeture des tronçons de rues suivants, entre 18 h et 2 h, le jeudi 10 et vendredi 11 août, ainsi que de midi à 2 h, le samedi 12 août 2017:

- l'avenue de Balmoral, entre le boulevard Taschereau et la rue Beaulac;
- la voie de virage à gauche à l'intersection du boulevard Taschereau Est et de l'avenue de Balmoral;
- la voie de virage à droite du boulevard Taschereau Ouest vers l'avenue de Balmoral;

tout en libérant, en tout temps, un corridor de 5 mètres pour les véhicules d'urgence.

D'ADRESSER une copie de la présente résolution au Service des travaux publics et du génie, au Service de sécurité incendie, à la Régie intermunicipale de police Roussillon, au Groupe Alerte Santé ainsi qu'au CIT Le Richelain, à titre d'information.

ADOPTÉE

2017-04-155

AUTORISATION DE FERMETURE DE RUES POUR LA TENUE DES JEUDIS DU VIEUX-LA PRAIRIE

ATTENDU la tenue de l'événement « Jeudis du Vieux-La Prairie », organisé par la Ville, entre le 29 juin et le 3 août prochains;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Allen Scott
APPUYÉ DE : madame Eve Barrette-Marchand
et résolu unanimement :

D'AUTORISER la fermeture des tronçons de rues suivants, entre 15 h et minuit, les jeudis 29 juin, 6, 13, 20 et 27 juillet ainsi que le 3 août 2017 pour la tenue des Jeudis du Vieux-La Prairie:

- chemin de Saint-Jean, entre les rues Saint-Laurent et Sainte-Marie;
- rue Sainte-Marie, entre le chemin de Saint-Jean et la rue Saint-Georges;

tout en libérant, en tout temps, un corridor de 5 mètres pour les véhicules d'urgence.

D'ADRESSER une copie de la présente résolution au Service des travaux publics et du génie, au Service de sécurité incendie, à la Régie intermunicipale de police Roussillon ainsi qu'au CIT Le Richelain à titre d'information.

ADOPTÉE

2017-04-156

AUTORISATION DE FERMETURE DE RUES POUR LA TENUE DE LA FÊTE NATIONALE DU QUÉBEC

ATTENDU qu'il sera nécessaire de fermer quelques tronçons de rues à l'occasion de la Fête nationale du Québec organisée par la Ville le 24 juin 2017;

ATTENDU qu'une circulation locale sera permise sur l'avenue de Balmoral côté ouest pour les résidents du 40-50, avenue de Balmoral seulement;

ATTENDU qu'une demande sera effectuée auprès du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports pour la voie sur le boulevard Taschereau;

ATTENDU que la Régie intermunicipale de police Roussillon a été consultée pour la fermeture des tronçons de rues et y est favorable et qu'elle assurera le contrôle de la route à l'intersection du boulevard Taschereau et de l'avenue de Balmoral;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Marie Eve Plante-Hébert
APPUYÉ DE : monsieur Pierre Vocino
et résolu unanimement :

D'AUTORISER la fermeture des tronçons de rues suivants, entre 14 h et 2 h, le samedi 24 juin 2017, à l'occasion de la Fête nationale du Québec:

- l'avenue de Balmoral, entre le boulevard Taschereau et la rue Beaulac;
- la voie de virage à gauche à l'intersection du boulevard Taschereau Est et de l'avenue de Balmoral;
- la voie de virage à droite du boulevard Taschereau Ouest vers l'avenue de Balmoral;

tout en libérant, en tout temps, un corridor de 5 mètres pour les véhicules d'urgence.

D'ADRESSER une copie de la présente résolution au Service des travaux publics et du génie, au Service de sécurité incendie, à la Régie intermunicipale de police Roussillon, au Groupe Alerte Santé ainsi qu'au CIT Le Richelain, à titre d'information.

ADOPTÉE

2017-04-157

AUTORISATION DE FERMETURE DE RUES - GRAND PRIX LAPRAICYCLE PRIMEAU VÉLO 2017

ATTENDU la demande du club cycliste Lapraicycle Primeau Vélo concernant la fermeture de différentes rues pour la tenue de l'événement cycliste Grand Prix Lapraicycle Primeau Vélo 2017, qui se tiendra le samedi 13 mai prochain, entre 8 h et 16 h;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Pierre Vocino

APPUYÉ DE : monsieur Yves Senécal

et résolu unanimement :

D'AUTORISER la fermeture des tronçons de rues suivants, entre 8 h et 16 h, le samedi 13 mai 2017:

- la rue des Tulipes, entre la rue des Violettes et le boulevard des Champs-Fleuris;
- le boulevard de la Magdeleine, entre le boulevard des Champs-Fleuris et la rue des Violettes;
- la rue des Violettes, entre la rue des Tulipes et le boulevard de la Magdeleine;
- le boulevard des Champs-Fleuris, entre le boulevard de la Magdeleine et la rue des Tulipes;

tel que montré au plan joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

D'ADRESSER une copie de la présente résolution au Service des travaux publics, au Service de sécurité incendie, à la Régie intermunicipale de police Roussillon ainsi qu'au CIT Le Richelain, à titre d'information.

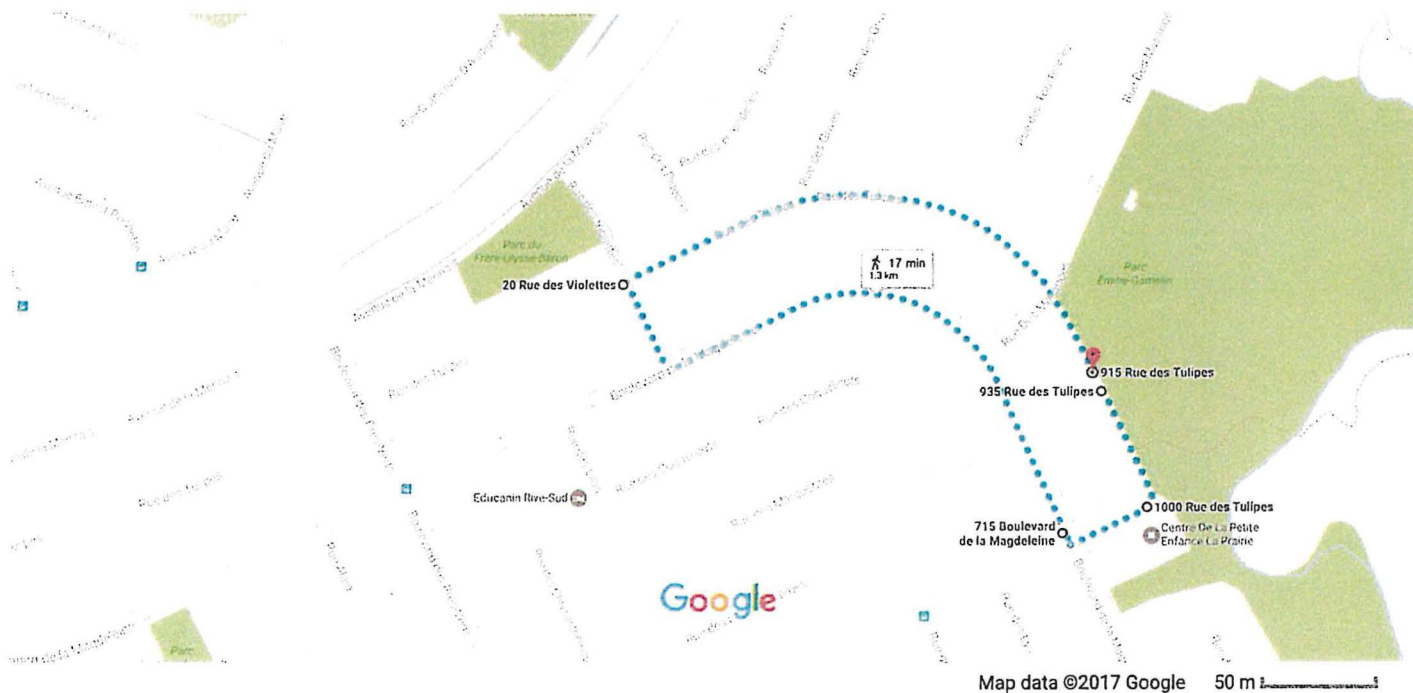
ADOPTÉE

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RENCONTRE TENUE PAR LE COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME LE 7 FÉVRIER 2017

Les membres du conseil prennent connaissance de ce procès-verbal, qui sera déposé aux archives de la Ville.



935 Rue des Tulipes, La Prairie, QC J5R 5W1 to 915 Rue des Tulipes, La Prairie, QC J5R 5W1 Walk 1.3 km, 17 min



via Rue des Tulipes

17 min

1.3 km

2017-04-158

DÉROGATION MINEURE NUMÉRO 2016-117 CONCERNANT UN PROJET D’AFFICHAGE AU 50, BOULEVARD TASCHEREAU (COMMISSION SCOLAIRE DES GRANDES-SEIGNEURIES) - LOTS 2 235 539 ET 2 235 540 DU CADASTRE DU QUÉBEC

ATTENDU qu’une demande de dérogation mineure est présentée au conseil municipal en rapport avec l’immeuble situé au 50, boulevard Taschereau (lots 2 235 539 et 2 235 540 du cadastre du Québec);

ATTENDU que la demande vise à rendre conforme l’élément suivant pour un projet d’affichage :

- l’implantation d’une enseigne (Commission scolaire des Grandes-Seigneuries) au deuxième étage d’un bâtiment plutôt qu’au rez-de-chaussée tel que prescrit par le règlement de zonage numéro 1250, conformément à l’option 2 présentée au plan préparé par la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries.

La dérogation, si acceptée, permettra l’implantation d’une enseigne au deuxième étage d’un bâtiment.

ATTENDU la recommandation 2017-13 faite par le comité consultatif d’urbanisme le 7 février 2017;

Monsieur le maire invite ensuite toute personne intéressée à se faire entendre à l’égard de cette demande de dérogation mineure avant la prise de décision par le conseil.

Aucune question ou commentaire n’est porté à l’attention du conseil.

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Marie Eve Plante-Hébert

APPUYÉ DE : madame Eve Barrette-Marchand

et résolu unanimement :

D’ACCORDER la dérogation mineure demandée, les attendus ci-dessus faisant partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

2017-04-159

DÉROGATION MINEURE NUMÉRO 2016-092 CONCERNANT UN PROJET D’AFFICHAGE AU 50, BOULEVARD TASCHEREAU (PHARMACIE JEAN-COUTU) - LOTS 2 235 539 ET 2 235 540 DU CADASTRE DU QUÉBEC

ATTENDU qu’une demande de dérogation mineure est présentée au conseil municipal en rapport avec l’immeuble situé au 50, boulevard Taschereau (lots 2 235 539 et 2 235 540 du cadastre du Québec);

ATTENDU que la demande vise à rendre conforme l’élément suivant pour un projet d’affichage :

- l'implantation d'une seconde enseigne d'un commerce (Pharmacie Jean-Coutu) sur le mur de la façade avant d'un bâtiment commercial au lieu d'une seule tel que prescrit par le règlement de zonage numéro 1250, conformément au plan préparé par Enseignes Montréal Néon, daté du 20 janvier 2017.

La dérogation, si acceptée, permettra d'implanter une seconde enseigne du commerce (Pharmacie Jean-Coutu) sur le mur de la façade avant du bâtiment.

ATTENDU la recommandation 2017-14 faite par le comité consultatif d'urbanisme le 7 février 2017;

Monsieur le maire invite ensuite toute personne intéressée à se faire entendre à l'égard de cette demande de dérogation mineure avant la prise de décision par le conseil.

Aucune question ou commentaire n'est porté à l'attention du conseil.

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Marie Eve Plante-Hébert

APPUYÉ DE : madame Suzanne Perron

et résolu unanimement :

D'ACCORDER la dérogation mineure demandée, les attendus ci-dessus faisant partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

2017-04-160

DÉROGATION MINEURE NUMÉRO 2017-007 CONCERNANT UN PROJET DE CONSTRUCTION AU 301, RUE DUFORT - LOT 1 916 145 DU CADASTRE DU QUÉBEC

ATTENDU qu'une demande de dérogation mineure est présentée au conseil municipal en rapport avec l'immeuble situé au 301, rue Dufort (lot 1 916 145 du cadastre du Québec);

ATTENDU que la demande vise à rendre conforme les éléments suivants pour un projet de construction :

- la marge avant sur la rue Dufort à 6,59 m plutôt qu'à 7 mètres et la marge avant sur la rue Lamarre à 5,88 m au lieu de 7 mètres tel que prescrit par le règlement de zonage numéro 1250, conformément au plan préparé par Fabien Grutman, arpenteur-géomètre, daté du 1^{er} février 2017.

La dérogation, si acceptée, permettra de réduire la marge avant à 6,59 m sur la rue Dufort et de réduire la marge avant à 5,88 m sur la rue Lamarre.

ATTENDU la recommandation 2017-18 faite par le comité consultatif d'urbanisme le 7 février 2017;

Monsieur le maire invite ensuite toute personne intéressée à se faire entendre à l'égard de cette demande de dérogation mineure avant la prise de décision par le conseil.

Aucune question ou commentaire n'est porté à l'attention du conseil.

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Christian Caron

APPUYÉ DE : monsieur Allen Scott

et résolu unanimement :

D'ACCORDER la dérogation mineure demandée, les attendus ci-dessus faisant partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

2017-04-161

**APPROBATION - DEMANDES DE PIIA - COMITÉ CONSULTATIF
D'URBANISME - 7 FÉVRIER ET 1ER MARS 2017**

ATTENDU que les demandes suivantes répondent aux objectifs et aux critères établis au règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 1251:

| Recommandation CCU | Numéro de PIIA | Numéro de règlement | Adresse | Matricule |
|-----------------------------|-------------------|------------------------|--|-----------------------------|
| 2017-12 (CCU 2017-02-07) | 2016-115 | 1251 | 50, boulevard Taschereau (CSDGS) | 0531-83-7053- 0-000-0000 |
| 2017-21 (CCU 2017-02-07) | 2016-121 | 1251 | 50, boulevard Taschereau | 0531-83-7053- 0-000-0000 |
| 2017-22 (CCU 2017-03-01) | 2017-009 | 1251 | 80, rue du Croissant-Perlé | 0628-97-6518- 0-000-0000 |
| 2017-24 (CCU 2017-03-01) | 2017-012 | 1251 | 295, rue Beausoleil | 0531-44-1288- 0-000-0000 |
| 2017-27 (CCU 2017-03-01) | 2017-003 | 1251 | 150, boulevard Taschereau (Méga Centre Park Avenue) | 0530-69-9948- 0-000-0000 |

ATTENDU les recommandations du comité consultatif d'urbanisme à ses procès-verbaux des réunions du 7 février et 1^{er} mars 2017;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Pierre Vocino

APPUYÉ DE : madame Suzanne Perron

et résolu unanimement :

D'APPROUVER les demandes susmentionnées et ce, conditionnellement au respect de la réglementation municipale en vigueur et des conditions énumérées aux recommandations du comité consultatif d'urbanisme, le cas échéant.

ADOPTÉE

2017-04-162

ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÉSOLUTION RELATIF À LA DEMANDE NUMÉRO 2016-097 (PPCMOI) CONCERNANT LA CONSTRUCTION D'UN IMMEUBLE COMMERCIAL - 26, BOULEVARD TASCHEREAU - LOTS 1 917 348 ET 1 917 353 DU CADASTRE DU QUÉBEC - ZONE C-128

ATTENDU qu'un premier projet de résolution numéro 2017-03-100 a été adopté par le conseil municipal le 6 mars 2017 concernant la demande numéro 2016-097 (PPCMOI) effectuée en vertu du règlement numéro 1321 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble;

ATTENDU l'assemblée publique de consultation tenue ce jour préalablement à l'adoption de la présente résolution;

ATTENDU l'affichage en cours sur l'emplacement visé par la présente demande;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Marie Eve Plante-Hébert

APPUYÉ DE : madame Suzanne Perron

et résolu unanimement :

D'ADOPTER, en vertu du règlement 1321 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI), touchant les lots 1 917 348 et 1 917 353 et ce, malgré les articles 436, 556, 585, 586, 587, 589, 593, 595, 605, 641, 643 et 646 et la grille des usages et des normes relatives à la zone C-128 du règlement de zonage numéro 1250, un second projet de résolution à l'effet d'accorder la demande d'autorisation pour la construction d'un immeuble commercial au 26, boulevard Taschereau (lot 1 917 348 du cadastre du Québec), afin de permettre :

1. l'aménagement d'une terrasse à 0 mètre de la ligne avant dans sa partie la plus étroite au lieu de 1,5 m comme le prévoit le règlement;
2. l'aménagement de 246 cases de stationnement, dont 22 cases assujetties à une autorisation du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports sur les lots 1 917 348 et 1 917 353 au lieu de 286 cases, comme le prévoit le règlement;
3. l'implantation des cases de stationnement à 1 mètre de la ligne arrière au lieu de 1,2 m comme le prévoit le règlement;
4. l'aménagement de 2 cases de stationnement pour personnes handicapées au lieu de 5 cases, comme le prévoit le règlement;
5. le non-respect de la largeur des allées d'accès dont une allée sera à 5,57 m et quatre allées seront à 6 mètres au lieu de 6,5 m comme le prévoit le règlement;
6. le non-respect de la distance entre l'allée de circulation et une allée d'accès qui sera à 4,75 m au lieu de 8,5 m comme le prévoit le règlement;
7. le non-respect de l'aménagement de douze îlots de verdure soit un îlot de verdure à toute série de vingt cases adjacentes de stationnement comme le prévoit le règlement;

8. le non-respect de la zone tampon entre un usage résidentiel et un usage commercial qui, dans sa partie la plus étroite, aura une largeur de 1 mètre alors que le règlement prévoit 2,5 m;
9. le non-respect de l'obligation d'implanter au moins un arbre dans la zone tampon, et ce, pour chaque 35 mètres carrés de zone tampon à réaliser comme le prévoit le règlement;
10. le non-respect de la largeur de l'aire d'isolement entre l'aire de stationnement et le bâtiment, qui sera de 1,17 m dans sa partie la plus étroite au lieu de 1,5 m comme le prévoit le règlement;
11. le non-respect de la marge avant qui sera de 2,31 m au lieu de 15 mètres comme le prévoit la grille des usages et des normes de la zone C-128;
12. le non-respect du coefficient d'emprise au sol (CES) qui sera de 0,22 au lieu de 0,25 comme le prévoit la grille des usages et normes de la zone C-128;

le tout, tel que montré et spatialisé selon le numéro de référence aux plans suivants :

- A) le plan projet d'implantation et de lotissement préparé par Sébastien Rheault, arpenteur-géomètre de la firme Denicourt, daté du 3 février 2017;
- B) les plans de présentation, préparés par ST architectes, feuillets 1 à 3, datés du 18 janvier 2017;
- C) le plan d'ensemble préparé par BC2 Groupe Conseil, daté du 1^{er} février 2017;
- D) le plan de plantations préparé par BC2 Groupe Conseil, daté du 16 février 2017;
- E) la planche d'échantillons préparée par ST Architectes, déposée au dossier;

et ce, aux conditions suivantes :

- un plan d'architecture complet, préparé par un architecte, de même que tous les autres plans des professionnels requis au dossier, devront être déposés pour approbation avant l'émission du permis.

Par l'acceptation du PPCMOI numéro 2016-097, l'implantation et l'intégration architecturale du projet de construction de l'immeuble commercial projeté répondent aux objectifs et critères applicables au secteur PIIA « Boulevard Taschereau » du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 1251.

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec la présente autorisation s'applique.

ADOPTÉE

2017-04-163

DEMANDE D'APPROBATION D'UNE EXEMPTION DE CASES DE STATIONNEMENT NUMÉRO 2017-010 CONCERNANT UN PROJET DE CHANGEMENT D'USAGE AU 633-635, BOULEVARD TASCHEREAU - ZONE C-029

ATTENDU qu'un local commercial utilisé pour la vente du détail du café, du thé, d'épices et d'aromates (classe d'usage C-2), occupant l'immeuble situé au 633-635, boulevard Taschereau, est en voie d'être rénové afin de permettre un changement d'usage afin d'y exploiter un restaurant et établissement avec service complet avec terrasse (classe d'usage C-4);

ATTENDU que le règlement de zonage numéro 1250 prévoit qu'un changement d'usage ne peut être autorisé à moins que des cases de stationnement hors-rue n'aient été prévues pour le nouvel usage;

ATTENDU que le changement d'usage oblige l'aménagement de deux (2) cases supplémentaires qui ne peuvent être aménagées sur le terrain, par manque d'espace;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 609 du règlement de zonage, il est possible d'exempter un requérant de fournir le nombre requis de cases de stationnement;

ATTENDU que la demande d'exemption de l'obligation de fournir des cases de stationnement est valide et qu'elle respecte les conditions énoncées à l'article 609;

ATTENDU la recommandation 2017-23 faite par le comité consultatif d'urbanisme le 1^{er} mars 2017;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Christian Caron

APPUYÉ DE : monsieur Allen Scott

et résolu unanimement :

D'EXEMPTER monsieur Réjean Déziel de fournir les deux (2) cases de stationnement requises en vertu du règlement de zonage, conditionnellement à ce qu'il verse la somme de 3 000 \$, soit 1 500 \$ par case de stationnement, tel qu'exigé par l'article 609 dudit règlement.

ADOPTÉE

2017-04-164

APPUI À LA DEMANDE D'AUTORISATION À LA CPTAQ POUR L'ALIÉNATION ET LE LOTISSEMENT D'UNE PARTIE DU LOT 2 267 846 DU CADASTRE DU QUÉBEC

ATTENDU que madame Jacynthe René présente à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) une demande pour l'aliénation et le lotissement d'une partie du lot 2 267 846 du cadastre du Québec;

ATTENDU que la demande touche une propriété située dans la zone agricole A-803;

ATTENDU que la demande est conforme au règlement de zonage numéro 1250;

ATTENDU qu'une telle demande n'aura aucune conséquence sur l'utilisation et les possibilités d'utilisation agricole des lots avoisinants;

ATTENDU que la demande vise à améliorer la productivité agricole de la parcelle du lot 2 267 846 concernée;

ATTENDU que l'autorisation ne viendrait pas altérer l'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricole;

ATTENDU qu'il n'y a pas atteinte à l'intégrité de la zone agricole;

ATTENDU que le propriétaire, Ferme Guy Derome inc., possède d'autres propriétés foncières contiguës à la parcelle visée, soit les lots 2 267 843 et 4 018 991;

ATTENDU le plan, daté du 11 février 2017, préparé par la demanderesse montrant l'emplacement des espèces en culture;

ATTENDU que la Ville de La Prairie a adopté le premier projet de modification de règlement 1250-35 amendant le règlement de zonage numéro 1250, le 6 mars 2017 (résolution 2017-03-073), afin d'autoriser, dans les zones agricoles identifiées audit règlement de zonage en « Usages complémentaires », le commerce agricole où s'exercent des activités reliées à un produit agricole ainsi que les activités agrotouristiques reliées à l'agriculture dont l'attrait principal est relié à l'agriculture et au milieu agricole conformément au schéma d'aménagement révisé de la Municipalité régionale de comté Roussillon;

ATTENDU qu'il n'y a pas d'autres espaces disponibles, ailleurs sur le territoire de la municipalité et hors de la zone agricole, qui pourraient répondre au besoin de ce projet et satisfaire la demande;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Yves Senécal

APPUYÉ DE : monsieur Pierre Vocino

et résolu unanimement :

D'APPUYER la demande faite par madame Jacynthe René, auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec, pour l'aliénation et le lotissement d'une partie du lot 2 267 846 du cadastre du Québec (chemin de Fontarabie).

ADOPTÉE

PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

Il est tenu une période au cours de laquelle les membres du conseil interviennent à tour de rôle s'ils le désirent.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Les membres du conseil répondent aux questions posées.

2017-04-165

LEVÉE DE LA SÉANCE

À 21 h 53

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Pierre Vocino

APPUYÉ DE : madame Suzanne Perron

et résolu unanimement :

QUE la séance soit et est levée.

ADOPTÉE

M. Donat Serres, maire

Me Danielle Simard, greffière